

PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL

PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL

CPN7400A - TITRE RNCP NIVEAU 7

HORS TEMPS TRAVAIL

CPF

VAE

EPN 13 - Travail, Orientation, Formation, Social



180 crédits ECTS

Titre RNCP Niveau 7

Titre RNCP Niveau 7 Psychologue du travail

Mentions officielles :

- Décision du 19/07/2023
- Accréditation jusqu'au 19/07/2028

France Compétences : **RNCP37813**

Niveau d'entrée requis : niveau 5 (bac+2)

Niveau de sortie : niveau 7 (bac+5)

Modalités d'accès :

- Formation continue HTT
- VAE / VAPP / VES

NSF : Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi (315)

Métiers (ROME) :

K1104 - Psychologie, K1801 - Conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle, K2401 - Chercheur / Chercheuse en sciences humaines et sociales, M1402 - Conseil en organisation et management d'entreprise

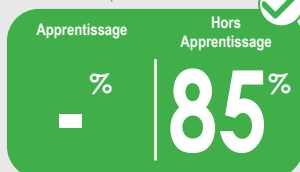
Débouchés :

Psychologue du Travail, Consultant

La profession de psychologue est réglementée et le titre de psychologue est reconnu et protégé par la loi (25/07/1985). Les conditions pour se nommer et se déclarer psychologue sont strictement définies : «L'usage professionnel du titre de psychologue, accompagné ou non d'un qualificatif, est réservé aux titulaires d'un diplôme, [...] figurant sur une liste fixée par décret en Conseil d'État.» Le titre de Psychologue du travail délivré par le Cnam figure sur cette liste fixée par décret le 22 mars 1990.

Taux de réussite 2023

Effectifs Réunion présent aux examens



Taux d'abandon global 01%

En savoir plus
Evolution professionnelle des diplômés
sur www.cnam.re

PRESENTATION

Le diplôme du Cnam donne accès au titre de Psychologue du travail, dont l'activité est soumise à un code de déontologie et qui développe ses compétences en tant que praticien libéral, consultant au sein de cabinets et structures spécialisés.

Les psychologues du travail, ou cliniciens du travail, interviennent dans les domaines de l'orientation, de l'insertion professionnelle (bilans, suivis, conseils individualisés), la formation, les ressources humaines, etc. Ils interviennent aussi dans des fonctions de recrutement et participent à la gestion des carrières des personnes et à leur promotion. Pour faire face à une forte demande sociale concernant la santé, surtout la santé mentale au travail et les transformations sociotechniques, le psychologue du travail, ou clinicien du travail, est un professionnel œuvrant pour restaurer les ressources organisationnelles pour un travail de qualité au service de l'activité individuelle et collective.

OBJECTIFS

La formation ouvre sur l'action et les moyens techniques de conduire ce projet. Le développement du collectif de travail, dans le dialogue institué avec la ligne hiérarchique, est regardé comme un objectif et comme un moyen d'aborder les questions de la santé mentale. Les enseignements de psychologie du travail forment à l'analyse du travail dans la perspective d'une transformation des milieux professionnels :

- analyse des situations de travail individuelles ou collectives (qualité du travail, d'efficacité, santé mentale au travail ...),
- comprendre et accompagner les transformations socio-techniques au travail,
- structurer et réaliser une intervention en clinique du travail,
- instruire les questions du développement de la santé et/ou de la santé mentale au travail à partir du «terrain»,
- construire et mettre en œuvre des actions de prévention auprès des CHSCT et des hiérarchies,
- installer, développer et/ou renouveler les modalités du dialogue social pour développer la santé au travail.

PUBLICS ET PRE-REQUIS

Publics

Salariés en activité, en projet de transition professionnelle, en reconversion professionnelle, chefs d'entreprise et indépendants, demandeurs d'emploi.

Conditions d'accès

- Etre titulaire d'un Bac+2 tertiaire ;
- Pour les élèves non diplômés en Psychologie, l'accès au titre suppose la validation de prérequis (cf. détails p. 2) ;
- Des dispenses d'UE sont possibles pour les cas prévus. Toute demande de dispense y compris celle ne relevant

pas de la jurisprudence devra faire l'objet d'un dossier de validation des études supérieures (VES) ;

- L'accès en année 2 du titre est conditionné par une candidature devant un jury local (positionnement) et la validation des UE de 1ère année (sauf dispenses prévues) ;
- L'accès en PST219 est conditionné par la validation de la PST218, l'expérience professionnelle ET par une candidature acceptée par un jury national.
- Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), Validation des Acquis Personnels et Professionnels (VAPP), Validation des Etudes Supérieures (VES).

CALENDRIER PREVISIONNEL

	semestre 1	semestre 2
Ouverture des préinscriptions en ligne le 3 juin 2024		
Inscriptions jusqu'au	31/10/24	31/03/25
Début des cours	09/09/24	03/03/25
Fin des cours	07/02/25	18/07/25
Semaine de révisions	semaine du 10/02/25	semaine du 21/07/25
Examens 1ère session	semaine du 17/02/25	semaine du 28/07/25
Examens 2nde session	quinzaine du 18/08/25 au 29/08/25	
Interruption des cours à partir du 19/12/2024 reprise des cours le 06/01/2025		

DUREE, LIEU ET HORAIRES

- Durée minimale : 4 ans
- Durée maximale : 5 ans (voir règles régissant le mémoire et les modules de professionnalisation - page 2)
- Lieu de formation : centre régional du Cnam (LE PORT) et formation à distance depuis l'ENF
- Horaires : du lundi au vendredi de 17h à 21h selon programmation des enseignements en présentiel

RENSEIGNEMENTS

Centre régional du Port
18 rue Claude Chappe ZAC 2000
info@cnam.re
Tél. 0262 42 28 37

du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15

pour en savoir plus,
consultez notre guide : www.cnam.re



PROGRAMME

ANNEE 1 - formation théorique en psychologie du travail

> Introduction à la psychologie (Bac+2 hors Psychologie)

code	description	semestre	modalité	volume	ECTS	pré-requis
PST001	Statistique descriptive et statistique inférentielle appliquées au travail	S1	TP	1	4	P
PST004	Introduction à la psychologie cognitive	S1	cours	1	6	P
PST003	Introduction à la psychologie sociale et des organisations	S2	cours	1	6	P
PST002	Introduction à la psychologie clinique	-	FOAD	1	6	P _a

> Enseignements optionnels (Bac+2 en Psychologie)

FAD106	Animation, gestion et analyse d'une séquence pédagogique	S1	cours	1	6	
FAD118	Conception et pilotage d'une action de formation	S2	TP	1	6	
TET008	Analyse des situations de travail	-	FOAD	1	6	a

> Psychologie du travail et clinique du travail

PST106	Clinique de l'activité et psychologie du travail	An.	cours	1	6	
PST123	Le psychologue, le travail et l'emploi	S1	cours	1	6	
PST108	Psychologie du langage et clinique du dialogue	S2	cours	1	6	b
PST120	Psychodynamique et psychopathologie du travail	S2	cours	1	6	
PST124	Transformations digitales des activités et clinique des usages	S2	cours	1	6	

DISPENSES ET PRE-REQUIS

Dispenses selon nature du diplôme à l'entrée :

- si Bac+2 et plus hors psychologie (la demande de VES devra se faire après la validation des PST001, PST002, PST003 et PST004) :
 - FAD106, FAD118 et TET008 pour 18 ECTS ;
 - PST001 (si bac+2 autre que littéraire, philosophique, juridique et artistique ou absence de validation d'un enseignement en statistiques).
- si Bac+2 en psychologie : PST001, PST002, PST003 et PST004 ;
- si Licence du Cnam Psychologie du travail (LG04103A) : UE de l'année 1 ;
- Si Licence ou diplôme supérieur de psychologie : PST001, PST002, PST003, PST004, TET008, PST108 et PST115 ;
- Si maîtrise ou master 2 de psychologie du travail : PST001, PST002, PST003, PST004, TET008, PST123, PST108, PST115 et PST117.

P - pré-requis d'accès obligatoires au titre pour les titulaires d'un Bac+2 HORS Psychologie

- Pour les titulaires d'un diplôme d'un niveau supérieur ou égal à Bac + 2 (hors psychologie), les PST 002, PST 003 et PST 004 sont à valider au titre des 3 UE optionnelles du diplôme (TET008, FAD106 et FAD118).
- L'unité PST001 est obligatoire pour les élèves qui n'ont jamais validé d'enseignement en statistiques dans l'enseignement supérieur.

Toute demande de dispense devra faire l'objet d'une VES (validation des études supérieures) avec dépôt de dossier conformément à la note de règlement 2017-04/DNF.

ANNEE 2 - modules de professionnalisation

Accès soumis à agrément local (positionnement) (*)

PST115	Les méthodes psychométriques	S1	TP	1	6	b / c
PST116	Clinique de l'expérience professionnelle : formation pratique	An.	TP	1	12	c
PST117	Textes et théories en psychologie du travail	An.	TP	1	12	c

ANNEE 3 - modules de professionnalisation (suite)

PST218	Pratiques de terrain en psychologie du travail	An.	TP	1	12	c
UAPS08	Expérience professionnelle	An.			30	d

La validation de l'expérience professionnelle est soumise à l'appréciation du Responsable pédagogique local

ANNEE 4 - préparation et rédaction du mémoire

Accès soumis à candidature nationale

PST219	Préparation au diplôme de Psychologue du travail	An.	TP	1	12	c
UAPS07	Mémoire		oral	3	44	e

(*) L'accès en 2ème année est conditionné uniquement par la validation de l'ensemble des UE de 1ère année (hors PST108 et autres dispenses accordées par VES).

a. L'apprenant est inscrit sur un autre centre Cnam organisateur de l'unité d'enseignement. La planification de celle-ci est communiquée par le centre distant.

b. Les élèves qui bénéficient normalement d'une dispense des UE PST108 et PST115, peuvent les valider au titre des 2 UE complémentaires.

c. Nul ne peut être inscrit plus de deux fois (soit quatre sessions consécutives) aux unités d'enseignement de professionnalisation : PST115, PST116, PST117, PST218, PST219. Ces unités de professionnalisations, réalisées en présentiel, exigent une assiduité (cf. conditions de délivrance ci-contre). Une fois validées, elles sont acquises pour deux ans.

LEGENDE

ECTS : système européen de transfert et d'accumulation de crédits garantissant la reconnaissance académique des études effectuées à l'étranger.

Parcours bloqué. Les unités d'enseignement ne peuvent pas être choisies à la carte.

Possibilité d'équivalence d'unité d'enseignement.

S1 : semestre 1 / **S2** : semestre 2 / **S1+2** : semestre 1 et 2 / **An.** : unité annuelle

présentiel en soirée présentiel en journée 100% à distance

cours : modalité hybride organisée en face-à-face pédagogique + webconférences

travaux pratiques (TP) : modalité organisée en face-à-face pédagogique uniquement

formation à distance (FOAD) : modalité organisée entièrement à distance (sauf examens)

examen terminal sur table production à rendre évaluation orale

..... coefficient de pondération (compensation possible pour les licences)

MEMOIRE

e. Après la validation des séminaires de préparation au titre de Psychologue du travail (PST219), l'élève pourra soutenir son mémoire professionnel. Nul ne peut se présenter plus de deux fois à la soutenance de mémoire.
Le mémoire ne peut être soutenu qu'une fois toutes les autres UE validées. L'obtention d'une note supérieure ou égale à 12/20 est obligatoire. Une note inférieure est éliminatoire. La soutenance dure 1h30 environ.

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

d. L'élève doit impérativement valider l'expérience professionnelle (UAPS08) avant de s'inscrire à la PST219. Il devra justifier de 2 ans d'expérience dans la spécialité ou 3 ans hors domaine complétés par un stage de 6 mois en psychologie.

Un dossier de candidature devra être renseigné et transmis à la Direction Nationale des Formations à Paris, accompagné du rapport d'expérience. Après étude du dossier, il sera notifié à l'élève l'autorisation ou non de poursuivre en cycle terminal (année 4). Le domaine de la psychologie du travail consiste à l'exercice d'une activité tournée vers le développement des personnes et des situations de travail : santé, enseignement/ formation, accompagnement et soutien professionnel et social, représentation du personnel, transformations socio-techniques des activités.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

Organisation

Les enseignements se déroulent en soirée du lundi au vendredi sous la forme de cours magistraux ou de travaux pratiques (TP) selon les unités. Des regroupements en face-à-face pédagogique ainsi que des webconférences sont animés par les formateurs pour chacune des unités d'enseignement (UE).

Le nombre de regroupements en salle et de webconférences dépend de la modalité (cours ou TP) et du nombre de crédits ECTS alloué à l'unité (voir tableau des fréquences de cours ci-dessous).

En complément des séances en présentiel, l'élève a accès à un **environnement numérique de formation (ENF)** sous la forme d'une plateforme Internet à partir de laquelle il pourra télécharger un grand nombre de ressources pédagogiques et ainsi travailler en réelle autonomie.

Certaines UE ont une modalité dite FOAD, i.e l'enseignement est suivi en 100% distanciel via la plateforme Internet depuis un autre centre du réseau Cnam.

Le titre Psychologue du travail fait l'objet d'une progression pédagogique sur 4 années incompressibles et la présence aux TP est obligatoire.

Fréquence des cours				
	UE semestrielle			UE annuelle
	3 ECTS	4 ECTS	6 ECTS	8 ECTS
TP *	6 regroup.	7 regroup.	8 regroup.	14 regroup.
Cours	4 regroup. + 4 webconf.	4 regroup. + 5 webconf.	5 regroup. + 5 webconf.	8 regroup. + 7 webconf.
PST115 à PST219	Les modules de professionnalisation font l'objet d'une planification particulière renforçant le présentiel, à raison d'un volume moyen de 40 à 50 heures par module.			
FOAD	100% distanciel via la plateforme de télé-enseignement du Cnam			
>> durée d'un regroupement et d'une webconférence : 2H <<				

* hors modules de professionnalisation

Moyens et méthodes pédagogiques

L'accès à l'ENF permet à l'élève de jouir d'un espace numérique de travail entièrement personnalisé et sécurisé et d'avoir accès à une grande quantité de ressources pédagogiques : supports de cours, exercices et corrigés, accès à une banque de données documentaires, Mooc, outils et logiciels de travail collaboratif, interfaces de webconférences, outils de communication et d'échange (chat, forum, messagerie), version complète de la suite Office 365 ...

Chaque regroupement et webconférence est enregistré et mis en ligne à disposition de l'élève sur son ENF en mode asynchrone pour qu'il ne puisse manquer aucun cours (sauf certains enseignements à la discrétion du formateur responsable).

L'élève a également accès à un espace personnel à partir duquel il peut consulter son planning, ses résultats d'examen et son dossier administratif.

Un fond documentaire constitué d'ouvrages physiques est à disposition des élèves en libre consultation sur place avec possibilité d'emprunt.

Evaluations et suivi de la formation

Les examens sont programmés à la fin de chaque semestre. Les enseignements font l'objet de modalités d'évaluation spécifiques. Chaque inscription donne droit de se présenter à deux sessions d'examens par UE (hors unités d'activité). Les candidats ne sont admis à composer que pour les enseignements auxquels ils sont inscrits. Pour valider une UE, il faut obtenir une note de 10/20 minimum. Une attestation de suivi de formation pourra ainsi être délivrée sur demande. Les résultats sont communiqués une quinzaine de jours environ après les épreuves et sont consultables en ligne sur l'espace personnel de l'élève ou directement au centre régional du Port. Aucun résultat est communiqué par téléphone ou par courriel.

Une attestation de succès aux examens est délivrée en fin de semestre ainsi qu'une attestation de suivi de formation en fin de parcours.

Des enquêtes de satisfaction des enseignements et d'insertion à 6 mois sont menées auprès de nos élèves.

INTERVENANTS

B. MANSARD, Directrice des études, Référente rapports et mémoires
Psychologue du travail, Responsable pédagogique filière Psychologie du travail
J. VIRACAOUNDIN, Formateur-Docteur en Sciences de l'Education
F. HERMET, Maître de Conférences en Sciences-Economiques
J. KHUN, Psychologue du travail et Formatrice
E. SOUFFRIN, Docteur en Anthropologie, Chef d'entreprise
J. SAUTEUR, Psychologue du travail, Consultant et formateur
I. STOJCIC, Médecin du Travail
P. BOUCHARD, Psychologue du travail et Responsable recrutement et développement RH

Pour les unités d'enseignement dispensées en FOAD (100% distanciel), il s'agira d'intervenants spécialisés qui seront rattachés au centre organisateur de l'enseignement sur lequel sera inscrit l'élève.

BLOCS DE COMPETENCES

En conformité avec la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, le Cnam a découpé son offre de formations diplômante en blocs de compétences, qui constituent une partie identifiée de la certification.

Le principe même de ces blocs de compétences est qu'ils peuvent être validés séparément de la certification dont ils font partie. La validation des unités qui composent un bloc donne lieu à la délivrance d'une attestation de réussite.

Les formations découpées en blocs de compétences sont éligibles au financement CPF (Compte Personnel de Formation).

Pour connaître le contenu détaillé de chaque bloc de compétence ci-dessous et de ses modalités d'évaluation, veuillez-vous rapprocher de notre service accueil.

Titre professionnel niveau 7 Psychologue du Travail

bloc 1	Recenser des appels d'offre / à projet d'intervention en psychologie du travail / clinique du travail et rédiger une proposition d'intervention
bloc 2	Concevoir et déployer un dispositif d'intervention ad hoc en psychologie du travail/clinique du travail auprès des professionnels et des organisations
bloc 3	Conduire un accompagnement individuel et collectif en psychologie du travail/clinique travail
bloc 4	Concevoir et déployer un dispositif d'intervention ad hoc en psychologie du travail/ clinique du travail auprès des organisations
bloc 5	Développer et actualiser ses compétences en psychologie du travail/clinique du travail

DELIVRANCE DE LA CERTIFICATION

Pour la délivrance du Titre RNCP niveau 7 Psychologue du Travail, toutes les conditions suivantes doivent être réunies :

- Justifier des pré-requis d'accès au diplôme (cf. conditions d'accès page 1) Ces conditions sont exigibles avant la présentation au mémoire ;
- Avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à chaque unité d'enseignement ;
- Justifier de 2 ans d'expérience professionnelle en psychologie du travail ou de 3 ans d'expérience professionnelle hors spécialité complétés par un stage de 6 mois * en lien avec la Psychologie (UAPS08). **L'expérience professionnelle doit impérativement être validée avant l'inscription en PST219 ;**
- Avoir satisfait aux exigences d'assiduité lors du suivi des enseignements de professionnalisation (soit deux absences autorisées sur l'année) ;
- Avoir obtenu une note supérieure ou égale à 12/20 (coef.3) ** au mémoire terminal (UAPS07) ;
- Etre âgé d'au moins 24 ans le jour de la soutenance du mémoire terminal.

* Les conditions d'expérience ci-dessus constituent des conditions générales. En fonction de la durée et du niveau de l'expérience professionnelle du candidat, le jury de délivrance peut être amené à moduler les caractéristiques du stage (nature et durée), sans toutefois que sa durée puisse être inférieure à 3 mois.

** Une mention peut être accordée dans le cas où la moyenne des notes obtenues en PST219 et UAPS07, affectées de leur coefficient, est supérieure ou égale à 13/20.

Délivrance de la licence

La validation des UE de l'année 1 du Titre Psychologue du travail (CPN7400A) permet d'obtenir la licence Psychologie du travail et clinique du travail du Cnam (LG04103A) sous réserve d'obtenir en complément la CCE105, PST001, PST004, le module d'anglais ANG320 et de justifier d'un an d'expérience professionnelle dans le domaine (ou 6 mois de stage).



INSCRIPTION

Après avoir pris connaissance des modalités de formation et de son déroulement, procédez dans un premier temps à votre pré-inscription en ligne sur le site www.cnam.re

Cette procédure sans engagement est un préambule à votre inscription qui deviendra définitive une fois votre dossier validé auprès de nos services.

Pièces à fournir pour valider votre inscription :

- un CV détaillé à jour
- une lettre de motivation
- la photocopie des diplômes obtenus
- **personnes en activité** : attestation d'emploi ou dernier bulletin de salaire
- **demandeurs d'emploi** : attestation de Pôle Emploi de moins de 15 jours faisant apparaître votre catégorie
- un justificatif de la couverture sociale
- la photocopie d'une pièce d'identité (ou titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère)
- une photo d'identité récentes au format 3,5 x 4,5 cm portant, au dos, votre nom et l'intitulé de la formation
- la photocopie des attestations de réussite à des UE obtenues le cas échéant dans d'autres centres du réseau Cnam
- le titre de paiement pour la participation aux frais de formation à l'ordre de l'AGCnam OU attestation de prise en charge par l'employeur* (cf. modèle téléchargeable sur www.cnam.re - à défaut des chèques d'un montant équivalent au tarif à titre individuel seront obligatoirement établis à l'ordre de l'AGCnam).

* Les frais de dossier (18€) et le droit d'inscription forfaitaire au titre de l'année en cours (200€) sont exigibles dès le jour de l'inscription. Tout dossier incomplet sera refusé. Les candidats disposent d'un délai de rétractation de 10 jours francs après le dépôt de leur dossier d'inscription.

Demandez votre devis de formation à
info@cnam.re

TARIFS

Prise en charge individuelle **

	TARIF INDIVIDUEL / CPF	TARIF DEMANDEUR D'EMPLOI
Frais de dossier (1)	18 €	18 €
Droit d'inscription forfaitaire (2)	200 €	200 €
Droit d'accès aux enseignements		
UE dispensée à La Réunion	14,5 € / heure	CAT 1-4 : 12 €/ECTS CAT 5-8 : 36 €/ECTS
UE dispensée en FOAD (3)		CAT 1-4 : 12 €/heure CAT 5-8 : 14,5 €/heure
UA unité d'activité rapports, projets, mémoires		
Autres frais		
Inscription à l'EICnam (4)	450 €	450 €
Linguaskill test (5)	150 €	150 €
VAE	1.200 €	1.200 €
VAPP	520 €	520 €
VES (hors jurisprudence)	300 €	300 €

** Tarification en vigueur révisable annuellement après approbation du Conseil d'Administration

- (1) frais de dossier pour la première inscription au centre régional du Cnam uniquement.
- (2) droit individuel forfaitaire payable au titre de chaque année universitaire d'inscription au centre régional.
- (3) droit d'accès aux unités d'enseignement (UE) qui ne sont pas dispensées à La Réunion mais sont proposées en formation ouverte à distance (FOAD) depuis un autre centre organisateur Cnam.
- (4) frais d'inscription à l'EICnam exigibles une seule fois lors de l'entrée en cycle de spécialisation du diplôme d'ingénieur.
- (5) le Linguaskill est un test d'anglais conforme au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) qui valide la reconnaissance des diplômes du Cnam.

Pour toute demande de prise en charge par votre employeur, l'OPCO, France Travail, un organisme tiers, ou pour des formations en alternance, merci de nous consulter.

Vers le site de la composante nationale

Pour en savoir plus : <https://psychologie-travail.cnam.fr/>



18, rue Claude Chappe
97420 LE PORT



0262.42.28.37



www.cnam.re



info@cnam.re



réseaux sociaux



Contactez votre référent-e Handicap
emicconi@cnam.re / sferrand@cnam.re

Bénéficie du soutien financier du conseil régional de La Réunion